

CAPD du 21/11/2013

Déclaration préliminaire du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Le SE-UNSA déplore que les collègues voient inexorablement leur pouvoir d’achat diminuer, leurs tâches quotidiennes se multiplier, leurs missions se complexifier. Nous réitérons notre demande à ce que soit offert aux personnels une véritable reconnaissance tant aux yeux des différents partenaires de l’Education Nationale, notamment les collectivités territoriales avec la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, qu’au plan matériel avec une revalorisation de leur rémunération.

**Concernant l’avancement : pour le SE-UNSA, conformément au statut général, l’avancement ne doit reposer que sur l’ancienneté et la valeur professionnelle, à l’exclusion de toute autre forme de mérite ou de performance basées sur des éléments subjectifs. Le SE-UNSA demande un ajustement des barèmes qui permette à chacun d’avoir accès aux voies les plus rapides de promotions. Dans cette optique, la situation de l’avancement d’échelon des Professeurs des écoles doit être clarifiée. L’origine diverse des PE conduit à un resserrement des possibilités d’avancement pour les lauréats des différents concours. Le SE-UNSA revendique donc que cette situation soit examinée et que des solutions soient enfin envisagées.**

**Le SE UNSA** rappelle donc son opposition au principe de promotions différenciées et sa revendication d’un avancement accéléré pour tous. Il est regrettable de voir des collègues contraints de ne  passer qu’à l’ancienneté à cause d’une AGS insuffisante. Il est tout aussi regrettable de voir des collègues partir à la retraite en n’étant pas au 11ème échelon.

Le SE-UNSA 91 persiste dans sa demande de revisiter les modalités d’évaluation des enseignants.

Nous nous félicitons du statut fixant à 7% la hors-classe pour tous les professeurs des écoles pour redonner de véritables perspectives de carrière à chacun, directeur ou adjoint, ce que nous revendiquions depuis de nombreuses années.

De même, c’est avec satisfaction que nous constatons cette avancée de prime d’ISAE (indemnité de suivi et d’accompagnement des élèves) que nous revendiquions, et qui est accordée à nos collègues du 1er degré. Nous demandons à ce que cette prime soit accordée à tous, notamment aux professeurs des écoles qui exercent en SEGPA.

Avancement accéléré, revalorisation des salaires, droit à la mobilité, maintien dans l’emploi, formations initiale et continue sont pour le SE-Unsa des problématiques centrales pour mettre en œuvre une gestion des ressources humaines à la hauteur des enjeux actuels. Faute de le constater actuellement, espérons qu’elles ne seront pas négligées dans le cadre de la refondation de l’École de la République.